



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Octobre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022/36

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°94/2022 du 15 Septembre 2022 portant retrait de délégation à un adjoint ;

Vu la délibération n°2022/29 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire ;

Vu la délibération n°2021/35 relative à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à la démission de Monsieur Franck BEGARD non remplacé ;

Considérant qu'il convient - sur le bien-fondé - de fixer les membres au sein des commissions municipales ;

Considérant par conséquent la modification nécessaire de la délibération N°33/2020 du 07 Juillet 2020 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder au scrutin public à main levée ;

- **DESIGNE** les membres au sein des commissions municipales ;

- **FIXE** en conséquence, les membres au sein des commissions municipales comme suit :

- Culture et événements, 16 membres : L. CARTIER-BOISTARD, Y. ANTHEAUM, F. CHEMLA, G. WECKMANN, J. FRAMERY, J. GRISEY, C. MOREL, P. BOSRET, J-P. ARNAU, L. FRUCHON-BONNIER, D. POMMERY, X. GERARD, D. BOYER-NAZZARI, F. DUFOUR, P. CHANZY, E. JASHARY.

- Jeunesse et sports, 11 membres : L. CARTIER-BOISTARD, D. POMMERY, G. WECKMANN, J. GRISEY, C. MOREL, O. OGER, L. FRUCHON-BONNIER, J. FRAMERY, M. ALLAMELLOU, E. JASHARY, C. HENRIET.

- Développement durable, 9 membres : L. CARTIER-BOISTARD, D. NAZZARI, G. WECKMANN, J. GRISEY, P. BOSRET, O. OGER, M. ALLAMELLOU, X. GERARD, F. DUFOUR.

- Urbanisme/travaux/aménagements des voiries, 11 membres : L. CARTIER-BOISTARD, J-P ARNAU, G. WECKMANN, J. FRAMERY, J. GRISEY, P. BOSRET, O. OGER, M. ALLAMELLOU, X. GERARD, C. BERDOU, P. CHANZY.

- Sécurité et gestion de crise, 7 membres : L. CARTIER-BOISTARD, P. BOSRET, J. GRISEY, G. WECKMANN, G. CHARDON, X. GERARD, P. CHANZY.

- Affaires scolaires et petite enfance, 8 membres : L. CARTIER-BOISTARD, F. CHEMLA, G. WECKMANN, C. MOREL, D. POMMERY, M. ALLAMELLOU, D. BOYER-NAZZARI, E. JASHARI.

- Développement économique et social, 8 membres : G. WECKMANN, J. FRAMERY, J. GRISEY, C. MOREL, O. OGER, L. FRUCHON-BONNIER, D. BOYER-NAZZARI, C. BERDOU.

- Communication, 9 membres : L. CARTIER-BOISTARD, O. OGER, C. MOREL, P. BOSRET, L. FRUCHON-BONNIER, M. ALLAMELLOU, D. POMMERY, D. BOYER-NAZZARI, F. DUFOUR.

- Finances, 11 membres : L. CARTIER-BOISTARD, J-P ARNAU, F. CHEMLA, G. WECKMANN, J. FRAMERY, J. GRISEY, C. MOREL, P. BOSRET, X. GERARD, F. DUFOUR, C. BERDOU.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le 11/10/2022
Publié le 12/10/2022
Exécutoire le 12/10/2022

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,

Silvio BIELLO